



12/02/2020

A-20-00778

62

Le Président

Cergy, le 31 janvier 2020

Monsieur Alain LOUIS
Maire de GOUSSAINVILLE
Hôtel de Ville
Place de la Charmeuse
BP 10030
95191 GOUSSAINVILLE CEDEX

2020/006/LB

Vos réf. : AL/OA/MS/LR 2019-83

Monsieur le Maire,

Vous avez bien voulu saisir pour avis la Chambre de commerce et d'industrie du Val-d'Oise (CCI Val-d'Oise), par courrier en date du 24 décembre 2019, sur le projet de révision du Règlement Local de Publicité (RLP) de votre commune, et je vous en remercie.

La CCI Val-d'Oise est convaincue qu'un RLP est une composante essentielle pour améliorer l'aspect visuel d'une commune.

Nous notons que la commune de Goussainville met en place, sur son territoire, un RLP pour encadrer les conditions d'installation des publicités, des préenseignes et des enseignes, et renforcer la réglementation nationale de ces dispositifs afin qu'ils s'intègrent le mieux possible à leur environnement.

Aussi, après étude des documents que vous m'avez adressés, la CCI Val-d'Oise émet un avis favorable à ce projet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Pierre KUCHLY